

Limoges (87)



*Association Régionale des Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique de
Nouvelle-Aquitaine (ARP-NA)*



Assemblée Générale

Limoges, 17 mai 2022



État des présences

Nom	Structure	ARP-NA
Mathieu Labrousse	Président FD16	Président
Yves Morinet	Trésorier FD16	Administrateur
Gilles Brichet	Président FD17	4 ^{ème} Vice-Président
Fabrice Pigeau	Vice-Président FD17	Administrateur
Patrick Chabrillanges	Président FD19	3 ^{ème} Vice-Président
Christian Perrier	Président FD23	Administrateur
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24	Administrateur
Didier Bedrine	Vice-Président FD24	Administrateur
Alain Daly	Trésorier FD24	Trésorier
Daniel Bourdie	Président FD33	Trésorier-Adjoint
Dominique Duphil	Vice-Président FD33	Administrateur
André Lesage	Président FD40	1 ^{er} Vice-Président
Michel Lafitte	Trésorier FD40	Administrateur
Jean-Louis Molinié	Président FD47	Secrétaire
Francis Touron	Trésorier FD47	Vérificateur aux comptes
Alain Barrabes	Vice-Président FD64	Administrateur
Yves Lourouse	Administrateur	Administrateur
Jean-Michel Grignon	Président FD79	2 ^{ème} Vice-Président
Francis Bailly	Président FD86	Administrateur
Jean-Christophe Boireau	Président FD87	Administrateur
Julien Buisson	Vice-Président FD87	Administrateur
Didier Marceleaud	Administrateur	2 ^{ème} délégué

Invités

Jean-Marie Rampnoux		Vérificateur aux comptes
Pierre Gundelwein	Commissaire aux comptes	@com Audit
Serge Cabanne	Chargé de mission auprès de la DGA – référent chasse et pêche	Conseil Régional
Yohann Fuentes	Chargé de mission biodiversité et eau	Conseil Régional
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional	ARP-NA

Excusés

François Chenel	Président FD64
Roger Virlogeux	Vice-Président FD23
Christian Delavault	Vice-Président FD86

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10h00

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des participants de leur venue et ouvre l'assemblée générale.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 22 septembre 2021
2. Rapport moral du Président
3. Compte-rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'administration de 2021
4. Rapport d'activités 2021
5. Rapport du Commissaire aux comptes
6. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2021
7. Élection du Bureau de l'ARP-NA
8. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration pour l'exercice
9. Renouvellement des vérificateurs aux comptes
10. Renouvellement de la Convention Régionale Pêche
11. Point formation des élus (journées régionales et nationales d'intégration / FNPF)
12. Relais d'informations FNPF
13. Développement loisir pêche et communication
14. Divers

M. Mathieu Labrousse informe les membres de l'assemblée générale que deux agents des services de la Région se joindront à l'assemblée : Serge Cabanne et Yohann Fuentes.

La bienvenue est souhaitée à M. Pierre Gundelwein, commissaire aux comptes. Le Président Mathieu Labrousse remercie également M. Jean-Christophe Boireau, Président de la FDAAPPMA de la Haute-Vienne pour son accueil.

M. Jean-Christophe Boireau souhaite la bienvenue aux participants dans les nouveaux locaux de la fédération de la Haute-Vienne, récemment rénovés.

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des participants. Les douze fédérations sont représentées et l'assemblée générale peut valablement délibérer. Les pouvoirs ont été valablement transmis par les membres excusés. Les récentes élections au sein des FDAAPPMA ont mené à quelques modifications qu'il convient de noter :

Composition du conseil d'administration et de l'assemblée générale de l'ARP-NA			
FDAAPPMA	Président	1 ^{er} délégué membre du CA	2 ^{ème} délégué membre de l'AG
Charente (16)	Mathieu Labrousse	Yves Morinet	Ludovic Supiot
Charente-Maritime (17)	Gilles Brichet	Fabrice Pigeau	Non défini
Corrèze (19)	Patrick Chabrilanges	Michel Faure	Bernard Chauzenou
Creuse (23)	Christian Perrier	Roger Virlogeux	André Grand
Dordogne (24)	Jean-Michel Ravailhe	Alain Daly	Didier Bedrine
Gironde (33)	Daniel Bourdie	Dominique Duphil	Dominique Patras
Landes (40)	André Lesage	Michel Lafitte	Michel Vincent

Lot-et-Garonne (47)	Jean-Louis Molinié	Alain Lartigue	Francis Tournon
Pyrénées-Atlantiques (64)	François Chenel	Alain Barrabes	Yves Lourouse
Deux-Sèvres (79)	Jean-Michel Grignon	Philippe Courtin	Patrick Guittard
Vienne (86)	Francis Bailly	Christian Delavault	Jean Antigny
Haute-Vienne (87)	Jean-Christophe Boireau	Julien Buisson	Didier Marcellot

Les statuts prévoient que le conseil d'administration de l'ARP-NA procède à l'élection du bureau. Il convient donc de suspendre provisoirement l'assemblée générale et d'ouvrir un conseil d'administration.

Suspension de l'Assemblée Générale à 10h09.

Ouverture du Conseil d'administration de l'ARP-NA à 10H10.

Le Président Mathieu Labrousse procède à l'appel des candidatures pour le mandat de Président. Deux candidatures sont proposées, celle de M. Patrick Chabrilanges et celle de M. Mathieu Labrousse. Un vote à bulletin secret est organisé.

M. Chabrilanges obtient 5 voix et M. Mathieu Labrousse obtient 19 voix. M. Mathieu Labrousse est donc réélu pour le mandat de Président de l'ARP-NA et propose un bureau composé de 9 membres.

Délibération :

Le conseil d'administration vote à l'unanimité la composition du bureau suivante :

Président : Mathieu Labrousse

1^{er} Vice-Président : André Lesage

Trésorier : Alain Daly

2^{ème} Vice-Président : Jean-Michel Grignon

Trésorier-adjoint : Daniel Bourdie

3^{ème} Vice-Président : Patrick Chabrilanges

Secrétaire : Jean-Louis Molinié

4^{ème} Vice-Président : Gilles Brichet

Secrétaire Adjoint : Jean-Michel Ravailhe

Clôture du Conseil d'administration de l'ARP-NA à 10H50.

Reprise de l'Assemblée Générale à 11h00.

Le Président Mathieu Labrousse sollicite les candidatures pour intégrer le comité régional de labellisation. 8 candidats souhaitent l'intégrer.

Délibération :

Les membres du comité régional de labellisation sont :

Christian Delavault

Jean-Michel Grignon

Daniel Eudenbach

Jean-Michel Ravailhe

André Lesage

Yves Lourouse

Alain Lartigue

Patrick Chabrilanges

1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale du 22 septembre 2021

Le Président Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2021 à approbation. Celui-ci a été déposé sur l'espace ressources sur le site internet de l'ARP-NA. Aucune remarque n'est formulée.

Délibération :

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport Moral du Président

Le Président Mathieu Labrousse procède à la lecture de son rapport moral : « 2021 marque la fin de mon premier mandat à la présidence de l'ARP-NA, association qui m'aura permis de prendre la mesure de ce que l'on attend d'un élu de la pêche de loisir, à savoir de la persévérance, de la détermination mais surtout de l'engagement. La défense des pêcheurs fait partie de mon ADN, tout comme être à leur écoute, relayer leurs attentes et porter leur voix. Même en période de pandémie, nous avons su rester soudés et trouver ensemble des solutions pour garantir la pérennité de nos structures, l'emploi de nos équipes salariées sans qui, rien ne serait possible.

Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour la qualité de nos échanges qui me permettent, au quotidien, de défendre les valeurs qui nous sont chères, celles de la protection des milieux aquatiques, de la ressource en eau et de sa biodiversité. Oui, la pêche compte et la pêche est écoutée ; c'est pour cela que le Président Rousset m'a confié la délégation « EAU », préalable indispensable à celle de la pêche. Je n'oublie pas le soutien que vous m'avez apporté.

Nous avons rigoureusement travaillé au renouvellement de la convention régionale avec les services de la Région afin de nous conformer aux attentes de Néo Terra, feuille de route incontournable de la Région. Cette nouvelle convention nous donne des moyens renforcés pour atteindre nos objectifs communs : la protection de la biodiversité, la sauvegarde de la ressource en eau et la sensibilisation des citoyens à l'environnement. Je me félicite et vous félicite pour la mise en œuvre de la convention 2018-2021 qui s'est soldée par un bilan extrêmement positif pour les thématiques abordées. Les chiffres sont impressionnants à l'échelle de la Région : par exemple 135 000 m² de superficie de frayères aménagées et restaurées, 3 947 animations réalisées, 123 rampes de mise l'eau et pontons réalisés. **Merci pour cette cohésion, merci pour cette efficacité.**

L'expertise de nos fédérations et les compétences de nos équipes ne sont désormais plus à prouver. La mise en œuvre à l'échelle régionale du WEBPDPG constitue désormais un ciment fort en termes d'harmonisation pour nos structures et ce n'est que le début.

L'avenir de la pêche mérite toute notre énergie pour que nous nous impliquions, unis, pour les enjeux fondamentaux de demain : la gestion quantitative de l'eau, les dérèglements climatiques, la protection des espèces et des habitats, l'aménagement harmonieux du territoire et la connaissance toujours plus robuste des milieux.

De nouveaux challenges nous attendent, nous saurons, ensemble, être à la hauteur. L'ARP- NA, lieu de concertation et d'échanges, sera à votre écoute et répondra du mieux possible à vos attentes ».

Le président soumet son rapport moral à approbation.

Délibération :

Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité.

3. Compte-rendu des actes du Président, du Bureau, du Conseil d'administration de 2021 et 4. Rapport d'activité

Le Président Mathieu Labrousse propose lecture du compte-rendu d'activité pour l'année 2021. Celui-ci se trouve dans le rapport d'activité remis à tous les participants. Les dates et évènements marquants de l'année sont passés en revue. Le conseil d'administration de l'ARP-NA s'est réuni 2 fois, le 10 février et le 14 avril 2021. L'assemblée générale s'est réunie le 21 septembre 2021 à Pau. Des évènements sont à souligner, comme la signature du WEBPDPG pour les 12 FDAAPPMA, la réalisation de films promotionnels dans les départements des Deux-Sèvres, de la Dordogne et de la Gironde. Les rencontres et les travaux régionaux sont également présentés ainsi que les différentes labellisations auxquelles a procédé le comité régional de labellisation. Un point est réalisé sur les partenariats de l'ARP-NA, le placement des cartes de pêche et la gouvernance écologique. Les avancées quant au WEBPDPG sont présentées et M. André Lesage propose une mise à disposition de l'une de ses salariées, spécialisée dans la mise en œuvre de ce logiciel métier. Cette proposition de mutualisation est positivement accueillie et plusieurs FDAAPPMA souhaitent avoir recours à ses compétences.

M. Alain Barrabes souhaite avoir quelques précisions sur l'attribution des aides régionales pour la protection de la biodiversité. Une rapide présentation des actions Axe A Biodiversité est réalisée par le Président Mathieu Labrousse.

Un point est réalisé sur la convention régionale. Un bilan a été dressé de la convention 2018-2021, disponible sur le site internet de l'ARP-NA. La convention régionale 2022-2024 a été adoptée en Séance Plénière à l'unanimité par le Conseil Régional le 22 mars 2022.

Intervention de M. Serge Cabanne :

M. Serge Cabanne, en charge de la coordination Chasse et Pêche à la Région se dit très satisfait du partenariat mis en place. C'est d'ailleurs le terme qui a été choisi pour la convention : Partenariat. Cela s'illustre par un travail de co-construction efficace, avec les services de la Région, les SAPL et les autres acteurs, institutionnels, techniciens, bénévoles etc.

Intervention de M. Yohann Fuentes :

M. Yohann Fuentes salue quant à lui cette collaboration de longue date, qui se matérialise désormais par cette nouvelle convention (2022-2024) en l'inscrivant dans la durée. L'eau est un enjeu fort pour la Région et on constate une montée en puissance de l'ambition de la Région d'accompagnement auprès des collectivités, qu'elles soient GEMAPIENNES ou piscicoles.

Il y a une véritable montée en puissance qui tend vers l'exemplarité et l'ambition des programmes d'actions, notamment à travers l'Axe A mais également dans la recherche de synergies avec les autres acteurs de l'eau et de la biodiversité. Il faut garder à l'esprit que l'objectif est commun et que les synergies mises en place prouvent que l'argent public est bien utilisé et sert de levier pour faire émerger des projets innovants. L'expertise des SAPL n'est plus mise en doute et il est nécessaires qu'elle soit mise à disposition de programmes ambitieux, de programmes cohérents et d'une structuration à l'échelle régionale. Il faut tendre vers des actions de territoires, de bassins versants. La notion de santé environnementale est également à prendre en considération dans la mise en œuvre des actions et les FDAAPPMA ont toute leur place, grâce à leur connaissance du milieu et leur expertise.

Le chantier est ouvert, le cadre est posé et les moyens sont mis à disposition, il n'y a plus qu'à !

Le rapport d'activité est soumis au vote de l'assemblée générale.

Délibération :

Le rapport d'activité 2021 est adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Commissaire aux comptes

M. Pierre Gundelwein, commissaire aux comptes, procède à la lecture de son rapport. Mandaté par l'assemblée générale de l'ARP-NA, il procède à l'audit des comptes pour une durée de 6 ans.

Il affirme qu'en exécution de la mission qui lui a été confiée, il a procédé à l'audit des comptes annuels de l'ARP-NA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il a vérifié l'ensemble des subventions perçues et reversées aux FDAAPPMAs. Le commissaire aux comptes présente les charges et les recettes, les immobilisations.

Le résultat est de 54 000 €, qu'il est nécessaire d'affecter au paiement en 2023 du WEBPDPG. Il remercie le trésorier, Alain Daly et le coordinateur, Alix Gilles-Bon pour le suivi des dossiers et les réponses apportées à ses questions.

Il certifie que les comptes sont tenus, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. Il a procédé à la circularisation des banques cette année.

5. 1. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes, MM. Lafitte et Rampnoux procèdent à la lecture de leur rapport. Ils assurent avoir eu à leur disposition toutes les pièces comptables nécessaires à l'exécution de leur mission et affirment que les comptes reflètent fidèlement la situation financière de l'ARP-NA.

Ainsi, ils proposent de donner quitus au trésorier, M. Alain Daly.

Délibération :

Les comptes ayant été arrêtés aux 31 décembre 2021 par le conseil d'administration, sur proposition des vérificateurs aux comptes, l'assemblée générale donne quitus au trésorier.

6. Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2021

M. Alain Daly présente les comptes. Un bénéfice de 54 000 € est constaté pour 2021, qu'il sera nécessaire d'affecter au paiement du WEBPDPG 2022.

Le Président Mathieu Labrousse propose d'affecter le résultat en report à nouveau et soumet le bilan financier et le compte de résultat à approbation.

Délibération :

Le compte de résultat est adopté à l'unanimité, ainsi que le bilan financier.

Le résultat est affecté en report à nouveau.

7. Élection du bureau

Le point 7 a été traité en début de séance.

8. Adoption ou modification du budget et adoption du programme d'activité arrêté par le conseil d'administration.

Le Président Mathieu Labrousse et le Trésorier Alain Daly présentent le programme prévisionnel des actions à mener en 2023 ainsi que le budget prévisionnel afférent. Il est à noter que le budget prévisionnel a été présenté lors du Conseil d'administration du 3 mars 2022 et que peu de changements sont intervenus depuis. Une aide exceptionnelle de 10 000 € sera versée aux AR mais nous ne connaissons pas encore les délais. Le budget est donc quasiment équilibré à 135 930 € de recettes pour 136 870€ de charges (sans tenir compte des 10 000 € de la FNPF).

M. Mathieu Labrousse soumet au vote le budget prévisionnel présenté par M. Alain Daly, ainsi que le programme d'activité arrêté par le conseil d'administration.

Délibération :

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité ainsi que le programme d'activité. L'assemblée générale autorise le Président Mathieu Labrousse à effectuer, auprès du Conseil Régional toutes les demandes de subventions liées à la Convention Régionale, ainsi qu'à son renouvellement. M. Alain Daly se voit également attribuer une délégation pour ce faire.

9. Renouvellement des vérificateurs aux comptes

Le Président Mathieu Labrousse sollicite des candidatures pour la vérification des comptes.

Deux candidats se présentent :

Délibération :

Les vérificateurs aux comptes sont :

Francis Touron

Jean-Marie Rampoux

Délibération :

A l'unanimité, MM. Touron et Rampoux sont nommés vérificateurs aux comptes pour l'année 2022.

10. Renouvellement de la Convention Régionale Pêche

Le Président Mathieu Labrousse annonce que la Convention régionale de partenariat « Pêche Nouvelle-Aquitaine » 2022-2024 a bien été votée en séance plénière par le Conseil Régional le 22 mars 2022, conformément à ce qui avait été annoncé lors du conseil d'administration de l'ARP-NA qui s'est déroulé le 3 mars 2022.

Pour rappel, cette convention fixe des objectifs ambitieux mais réalistes. Le Conseil Régional pourra accompagner chaque FDAAPPMA à hauteur de 37 000 € pour l'Axe A Biodiversité et 14 000 € pour l'Axe C, éducation à l'environnement. Pour l'Axe B, tourisme et développement du loisir pêche, 250 000 € pourront être mobilisés pour l'accompagnement aux investissements pour l'ensemble des FDAAPPMA.

La coordination régionale est désormais également subventionnée.

La Convention Régionale est consultable sur le site internet de l'ARP-NA, dans l'espace statutaire.

M. Gilles Brichet souhaite que l'ARP-NA organise une journée des directeurs afin d'informer chaque FDAAPPMA des nouvelles orientations décidées. Cette journée se déroulera le 28 juin à Saintes.

11. Point formation des élus (journées d'intégration régionales et nationales).

Le 16 juin 2022, à Périgueux, l'ARP-NA organise, sous l'égide de la FNPF, une journée d'intégration des élus. Cette rencontre régionale est incontournable et les membres des bureaux des 12 FDAAPPMA sont conviés. Une journée nationale d'intégration se tiendra quant à elle à l'automne à Paris.

12. Relais d'informations FNPF

Les quatre nouveaux élus au sein du conseil d'administration de la FNPF (MM. Labrousse, Ravailhe, Bourdie et Bricet) nous assurent d'une bonne transmissions des décisions et informations prises au niveau national ainsi que d'une remontée efficace des doléances ou demandes régionales. Il est également annoncé que M. Jean-Michel Ravailhe a été élu au bureau de la FNPF. La question est discutée de la régulation des cormorans et du potentiel lien que cette espèce pouvait avoir avec la propagation de la grippe aviaire. M. Mathieu Labrousse a discuté de ce sujet avec les services de la Région. M. Daniel Bourdie nous informe que le Président Claude Roustan a écrit à la secrétaire d'État en charge de la biodiversité pour que la situation s'améliore au regard de l'impact réel sur les populations de poissons. La Gironde, par exemple, ne dispose que de 59 autorisations de tir, ce qui est ridicule au regard de la prédation. M. Jean-Louis Molinié alerte également sur la fragilité juridique de certains arrêtés préfectoraux. La FNPF travaille activement sur ce dossier.

M. Francis Bailly insiste sur le fait que la clé est l'évaluation des préjudices.

13. Développement du loisir pêche et communication

Les nouveaux films « Pêche Nouvelle-Aquitaine » sont présentés. Des projets sont en cours avec une prochaine date dans les Pyrénées-Atlantiques.

Un point est réalisé sur la campagne de communication « Sauvons nos rivières, Acte 2 ».

Un version martyr du film de valorisation des missions techniques, réalisé en partenariat avec l'UF BAG est projeté.

Divers :

Rencontre Pêche Nouvelle-Aquitaine :

Le 8 juillet 2022, la rencontre pêche Nouvelle-Aquitaine se tiendra à Rouffiac. Trois représentants par FDAAPPMA sont attendus afin de décrocher le trophée régional, dans une ambiance conviviale ayant pour objectif de renforcer les relations entre élus et salariés de toutes les fédérations.

Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir :

M. Jean- Michel Grignon a été élu représentant de la Nouvelle-Aquitaine auprès du SNSAPL.

WEBPDPG :

M. Francis Bailly souhaite que la FNPF prenne la mesure de l'efficacité de cet outil. Il serait intéressant que ce déploiement soit réalisé à l'échelle nationale et que le SISAPL ne viennent pas en doublon. M. Mathieu Labrousse rappelle que la compatibilité du WEBPDPG avec les outils nationaux est assurée. M. Julien Buisson s'interroge sur la propriété des données et du code source. Les FDAAPPMA restent propriétaires des données, et peuvent y avoir accès en permanence. Des exportations et sauvegardes peuvent être réalisées à tout moment. Le code source appartient à Nanogis, les données sont stockées dans des serveurs sécurisés en Suisse.

Gestion automatisée des PV :

M. André Lesage souhaite organiser une présentation de la gestion automatisée des PV qu'il a développé dans les Landes. Cet outil est efficace et pourra faire gagner du temps à tout le monde. Une date va être prochainement choisie pour réaliser cette présentation, en attendant la prochaine journée technique régionale sur le thème de la garderie particulière.

Clôture de l'Assemblée générale à 13h15